

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT FOURNIER

Chers amis Acomarins et Acomarines

Je suis heureux de vous revoir cette année, même si c'est la dernière de ma présidence. En effet je suis d'autant plus satisfait que je vois de jeunes visages parmi nous et encore d'avantage lorsqu'il s'agit de femmes.

Je vous disais l'an dernier que nous commençons à prendre la dimension de nos nouveaux statuts. C'est en effet lorsqu'il y a quatre ans j'ai demandé à Jean Yves BERDER de travailler dessus c'est au futur que je pensais tout en sachant qu'ils seraient perfectibles et qu'il appartiendrait à cette génération montante de les faire évoluer en fonction du besoin du moment, et surtout de l'adaptation nécessaire afin que notre association perdure. Car le devoir des anciens avant même de penser au cours terme est d'imaginer qu'ils devront un jour transmettre un héritage. J'ai pour ma part accepté cette mission il y a douze ans et je rends aujourd'hui mon héritage à un successeur.

Ce successeur que vous devrez aider, au-delà vos différences d'origines et de points de vues, à réussir. Il sera le garant même de votre utilité au sein de l'ACOMAR.

En effet cette aventure commencée en 1932 ne s'arrête pas avec le départ d'un président mais se transcende dans une succession à laquelle vous aurez chacun d'entre vous à vous déterminer, à vous remettre en cause et surtout à assurer le salut de notre association et par-là même le vôtre.

Les enjeux majeurs auxquels nous nous sommes attachés cette année ont en partie aboutis selon nos espérances.

Nous avons pu concrétiser la convention avec la Marine. Convention dont la portée nous apparaîtra avec le temps. Non seulement elle régit nos modes de fonctionnement avec la marine en termes soutiens mais également la reconnaissance de nos actions au travers de l'attribution des récompenses.

Le deuxième point dont nous pouvons tirer satisfaction est l'action conduite par l'ACOMAR au travers des interventions de votre serviteur au sein de la *Commission N°2* du CSRM qui porte comme nom « Partenariat entre les Armées, les Réservistes et les Employeurs. Le 13 juillet dernier en présence du chef d'état major des Armées et du chef d'état major de la Marine ont été signées trois conventions de partenariat avec les entreprises. Elles sont le prélude au déploiement des autres dispositions en faveur des réservistes et de la défense.

Que ce soit pour la convention avec la Marine ou celle avec les Entreprises, des esprits conseillers ont émis des observations et parfois prédits les pires maux. A ceux là je rappellerai que les conseillers ne sont pas les payeurs. Le décideur est parfois seule face à ses responsabilités. Il faut parfois relever la casquette pour que la visière ne nous empêche pas de voir l'horizon. En effet nous travaillons en amont. Lors qu'une instruction devient visible au niveau du réserviste c'est que le CIRAM la reprend à son compte ; il s'est parfois passé plusieurs années. Nous représentons dans ces commissions, comme l'a déclaré le Contre Amiral LEPEU, le rempart de la Marine face à l'adversité.

Je pense que ce qui fut le plus important durant cette année est que nous avons un candidat déclaré à la présidence de notre association. Je lui souhaite élection et pleine réussite dans tout ce qu'il entreprendra pour le bien de l'ACOMAR, et l'assure de mon plus fidèle soutien.

Chers Amis, il me reste à vous dire combien je fus fier d'avoir assuré ces douze années de présidence. Comme tous mes prédécesseurs, auxquels je rends un hommage vibrant et sincère, je suis particulièrement heureux que la succession soit assurée.

Merci chers amis.